

# LA LETTRE D'INFORMATION JANVIER 2024

Mairie – Conseil Municipal

## Démission d'un Adjoint

Sébastien GAIDET, adjoint au tourisme, a présenté sa démission du Conseil Municipal le 6 janvier dernier. Il nous explique sa décision.



Sébastien GAIDET : « C'est une décision murement réfléchie, que je n'ai pas prise à la légère en une soirée... Depuis la fin de l'été je sens que cela ne va pas du tout, dans ma vie privée, ma vie professionnelle mais aussi au niveau de ma santé. Je m'enlève beaucoup de liberté et de disponibilité professionnelle. **Après réflexion, j'en suis venu à donner ma démission le 6 janvier dernier.** Autre raison qui m'a poussé aussi à ce choix, c'est qu'en étant à la fois Adjoint au Tourisme, Président de l'Office de Tourisme, et Directeur Technique de l'ESF, j'avais souvent en réunion des dilemmes à résoudre sur certaines décisions. Sur quelques sujets, je me sentais coincé et c'était frustrant. Et même en sachant rester neutre, mes décisions pouvaient être mal interprétées par les tiers. Ce jugement permanent est pesant sur la durée... La charge de travail, la charge mentale, tout ce qu'il y avait à gérer, additionnés à mon travail d'été et travail d'hiver, très prenant de début novembre à mi-mai, ont entamé ma santé et j'ai aussi besoin de prendre soin de moi. Ce temps supplémentaire que je vais gagner, me permettra de mener à bien ce que je voulais réaliser au sein de l'ESF de La Rosière. Cela générerait beaucoup de frustration. J'aime bien faire les choses entièrement, au bout des choses. **Ces dernières années, je sentais que j'étais un peu de partout mais pas de partout en même temps ...** J'aimerais remercier les services de la mairie, les services de l'Office de Tourisme qui font un énorme travail pour dynamiser et faire vivre La Rosière et la commune. Ce travail participe à l'essor de notre territoire. Je voudrais aussi remercier les membres du conseil d'administration de l'Office, les membres du Conseil Municipal et Monsieur le Maire qui m'a fait confiance pour ce mandat. **Enfin, je souhaite remercier et m'excuser auprès des Montvalezanaises et Montvalezanais qui m'ont fait confiance lors du vote en 2020. J'espère que ma démission ne va pas entacher mes relations que j'ai avec chacun sur la commune et qu'il y aura de la compréhension quant à ma décision. »**

Mairie – Services Techniques

## Parlons Déneigement ?

Votre débat participatif autour du déneigement revient pour une seconde édition.



**PARLONS  
DÉNEIGEMENT**

#2<sup>de</sup> Édition

Ensemble, **partageons nos pratiques et problématiques autour du déneigement** de notre station et ses villages. Nous aurons aussi le plaisir de vous **expliquer et mettre en valeur** les interventions de nos services et prestataires. Socio-pros, prestataires privés de déneigement, syndicats, riverains, propriétaires secondaires, nous vous attendons pour cette seconde rencontre dédiée à la gestion de la neige.

**MARDI 30 JANVIER 2024 à 18h,**

**Salle Jean-Arpin, Maison du Ski, La Rosière**

Contact : Manon CERDAN, [secretariat-dst@montvalezan.fr](mailto:secretariat-dst@montvalezan.fr)

**CCAS – Centre Communal d'Action Sociale**

## Perros-Guirec 2024, familles d'accueil

**4 jeunes n'ont pas encore trouvé de famille d'accueil pour le séjour du samedi 24 février au 2 mars 2024. Nous avons besoin de vous. Merci.**



Contact : Sara Pietrasanta, [spop@montvalezan.fr](mailto:spop@montvalezan.fr)

Mairie – Etat Civil - Statistiques

## Le chiffre du mois

**732**

La population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2024 selon l'INSEE ; contre 728 en 2023.

Contact : Heidi GAIDET, [stats@montvalezan.fr](mailto:stats@montvalezan.fr)

## Mairie – Finances

### Taxe de séjour – nouveaux tarifs

De nouveaux tarifs sont entrés en vigueur depuis ce 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Rappelons notamment que sont exemptés de taxe de séjour les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 € par semaine.

Il est obligatoire que les tarifs et exonérations soient affichés dans chaque établissement. La perception est obligatoire et doit faire l'objet d'un état biennuel, après chaque saison touristique, remis à la collectivité. Après déduction de la part départementale, la totalité de la taxe de séjour est reversée à l'Office de Tourisme de La Rosière pour la promotion, l'animation de notre destination.

Le montant total reversé à l'Office de Tourisme pour l'année 2023 s'élève à environ 737 000 €.

TYPES ET CATEGORIE D'HEBERGEMENT	TARIFS applicables 01/01/2024
Palaces	4.60 €
Hôtel de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3.30 €
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2.50 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.60 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1.00 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles	0.80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 3,4 et 5 étoiles ; et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes ; emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement par tranche de 24 heures	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles ; et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes ...	0.22 €

Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5% avec un plafond à 4,60€/nuit/personne
--	--

Contact : Philippe GIMBRET, [finances@montvalezan.fr](mailto:finances@montvalezan.fr)

## Communauté de Communes de Haute Tarentaise

### Un accès gratuit aux médiathèques

La CCHT crée un partenariat avec les communes pour rendre l'accès gratuit aux trois médiathèques de Haute Tarentaise.



Un partenariat créé par la communauté de communes de Haute Tarentaise avec les communes de Bourg-Saint-Maurice-Les Arcs, Séez et Val d'Isère, permet depuis ce 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour les habitants permanents de la Haute Tarentaise, l'accès gratuit aux trois médiathèques, à savoir :

- ✓ médiathèque municipale de Bourg-Saint-Maurice ;
- ✓ médiathèque municipale de Séez, La Maison d'Emilien ;
- ✓ médiathèque municipale de Val d'Isère.

La communauté de communes financera le manque à gagner pour chaque commune dans la mise en place de cette gratuité.

Cette gratuité sera possible sur place, pour l'ensemble des résidents permanents du territoire, uniquement sur présentation d'un justificatif de domicile.

Contact : Sara PIETRASANTA, [spop@montvalezan.fr](mailto:spop@montvalezan.fr)

### Mairie de Montvalezan La Photo du mois

5 janvier 2024, réunion de crise en mairie de Montvalezan avec le Département de la Savoie pour vérifier la faisabilité et identifier les conditions de réouverture de la RD84 entre Le Villaret et Les Moulins. En présence de Cécile UTILLE-GRAND Conseillère Départementale et de ses techniciens.



### Mairie – CCAS - Ressources Humaines Rejoignez-nous



La mairie recrute à l'année :

- un(e) Gardien(ne) de la Maison du Ski au sein des Services Techniques ;
- un(e) Adjoint(e) de Direction pour sa crèche municipale, Les P'tits Mouzets.

Découvrez les annonces complètes sur notre site internet.

Contact : Didier CHARVET, [dgs@montvalezan.fr](mailto:dgs@montvalezan.fr)